

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2015

Présents DUBOIS F, GRICOURT P, JAILLET J, NOUVELOT C, PASCOA J, PETITJEAN B, ROBIN M, WOLFF JC.

Absents excusés : CHAMBARD F. (pouvoir à PETITJEAN B.) CROISSANT A., MARTINEZ H. (pouvoir à GRICOURT P.) MEGARD J., PICARD M. (pouvoir à PASCOA J.), QOCHIH Z. (pouvoir à JAILLET J.), SAFFREY C.,

Mme DUBOIS Françoise a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 10 juin 2015.
Adoption à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Agenda d'accessibilité programmée
- Location de la salle « Anne de Gaignaire » pour club de jeux.
- Nuisances sonores au terrain de football

Création d'un gîte et rénovation de la mairie :

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe que Mme QOCHIH Zora finalise le dossier d'appel d'offre. Lancement de ce marché en septembre 2015.

Cabinet d'infirmière :

Les travaux vont être terminés, L'infirmière s'installera à partir du 1^{er} octobre 2015.

M. le Maire propose de fixer le montant du loyer à 160 € par mois ; la surface du local étant d'environ 17 m²
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer à 160.00 € par mois.

Géo Jura : proposition d'une formation :

Madame la 1^{ère} adjointe propose une formation « Géojura » à tous les conseillers municipaux ; l'objectif étant que chacun puisse venir s'informer grâce à l'utilisation de ce logiciel.

Modification temporaire des horaires de travail de l'employé communal :

Monsieur le Maire informe les élus qu'en raison de la canicule, l'agent technique travaille de 6h00 à 13h30.
Dès l'abaissement des températures, il reprendra ses horaires habituels.

Installation de la toile de paillage sur la piste cyclable et piétonne :

Madame la 3^{ème} adjointe indique que les travaux d'installation de toile de paillage Route de Courlans sont en cours d'achèvement. Ils ont été réalisés par l'agent technique et deux stagiaires. Cette toile est revêtue de cailloux pour permettre la stabilité du revêtement.

Circulation piétonne et cycliste chemin derrière l'ancienne gare :

L'accès peut être utilisé par les piétons et les vététistes pour être en sécurité (la RD158 étant dangereuse) ou pour rejoindre la piste cyclable et piétonne Route de Courlans.

Affectation de la réserve parlementaire :

2 000.00 € seront réaffectés à la réfection des bas-côtés de la RD 159.

Inscription de l'Eglise au titre des monuments historiques :

Une demande a été déposée, la candidature a été acceptée. Nous aurons une réponse, après une étude technique par les services compétents dans environ neuf mois.

Etat d'avancement de l'étude floristique et faunistique sur le bassin de rétention :

Madame la 1^{ère} adjointe informe que les étudiants du CFA Edgar Faure poursuivent leur étude, d'où la pose de poteaux autour du bassin de rétention. Les membres du Conseil s'interrogent sur la sécurisation de ce bassin : la mairie doit-elle apposer ou non un grillage ?

Vérification annuelle des extincteurs des Etablissement Recevant du Public :

Madame la 3^{ème} adjointe, informe que la vérification annuelle des extincteurs installés dans les différents bâtiments communaux a été faite le 29 juin 2015. Il n'y a pas de problème particulier.

Madame la 3^{ème} adjointe, indique qu'il serait nécessaire d'envisager l'achat de 2 extincteurs pour les véhicules (tracteur et expert). La proposition de l'entreprise FEUVRIER est de 36,48 € HT par extincteur à poudre.

Monsieur PASCOA pense que des extincteurs au CO2 seraient plus efficaces que des extincteurs à poudre.

Madame la 3^{ème} adjointe va se renseigner et demande le report de la décision au prochain conseil municipal.

Agenda d'accessibilité programmée

Cet agenda doit être déposé en Préfecture avant le 27 septembre 2015. Il précise les travaux qui seront réalisés pour permettre la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP). La mairie a besoin de vérifier certains éléments (notamment largeur de porte) au niveau du foyer rural, bibliothèque, église, cure.

Location de la salle « Anne de Gaignaire » pour le club de jeux :

Le Club Inomine Ludi souhaite louer la salle « Anne de Gaignaire » deux fois par mois. Après discussion, le conseil municipal propose un tarif de 15 € par séance. L'association devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

Nuisances sonores sur le terrain de foot :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu deux réclamations liées aux nuisances des utilisateurs du terrain de foot vers le foyer rural. Il rappelle qu'il existe un arrêté municipal qui régleme ces nuisances. Toutefois les horaires stipulés ne sont pas appropriés à l'usage ni à la saison. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal demande que l'arrêté municipal n° 17-11 soit modifié et propose que l'horaire de non-utilisation soit le suivant : 21h30 à 8h00.

Le nouvel arrêté sera affiché dans les panneaux pour information de la population.

M Le Maire propose d'aller à la rencontre des jeunes pour leur demander de respecter ces horaires, vu la modification de ceux-ci, par la municipalité, et de respecter au maximum l'environnement immédiat autour du terrain de foot.

Informations diverses

- Madame la 3^{ème} adjointe indique que depuis le 6 juillet 2015, le SIER est contraint d'acheter 2 000 m³ d'eau par jour auprès de la ville de Lons le Saunier pour permettre de satisfaire la demande en eau des abonnés.

- Madame la 3^{ème} adjointe informe que l'élagage de la rue de la Colonie a été réalisé le 30 juin 2015 par l'entreprise Paulin pour le compte d'eRDF. Monsieur JAILLET Jérôme indique qu'il faudrait contacter l'entreprise Chagneux car les bords de route sont abimés.

- Monsieur le Maire communique des informations générales sur l'organisation de Communes Nouvelles.

- Monsieur Jérôme JAILLET propose l'achat d'un miroir au carrefour RD158/RD159. La 1^{ère} adjointe se renseigne s'il est possible d'obtenir une subvention pour cet achat d'environ 700 €. M JAILLET Jérôme demande également que les trous situés sur le talus le long de la Somme soient rebouchés pour éviter tout risque d'accident.

- Proposition d'un concert de musique baroque le dimanche 8 novembre 2015.

- Local communal dans le bâtiment de la cure :
Il faudrait vider ce local pour permettre le rangement du matériel des associations. Les présidents des associations Pour Que Vive la Somme et le Comité des Fêtes se proposent d'aller visiter ce local, et de se mettre à la disposition de la commune pour vider ce qu'il contient.

- Stationnement rue Chamberland :
Il a été constaté par les élus que le stationnement des véhicules dans la rue Chamberland (vers la cour des poiriers) était gênant voire dangereux. Monsieur le Maire propose que les élus (M. NOUVELOT Christian et M PASCOA José) rencontrent les personnes concernées. Ensuite, un courrier sera établi pour rappeler les bonnes règles.

- Envoi des PV de conseils municipaux par mail aux habitants :
M PASCOA José indique que depuis plusieurs mois les administrés ne reçoivent plus les comptes rendus des conseils municipaux, et il souhaiterait que cet envoi se fasse de nouveau. M le Maire, très surpris que ce ne soit pas le cas, fera un rappel à la secrétaire de mairie remplaçante pour que le nécessaire soit fait.

Clôture de la séance à 23h30

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Non défini

CHILLY-LE-VIGNOBLE le 20 juillet 2015

Le Maire

Philippe GRICOURT

